

# ÉPOUX LALLEMENT/NOUSBAUM



# *Notaire*



Écrit par Echo du Mardi le 27 mars 2025



**Attestation de parution sur echodumardi.com**

**Date de téléchargement de justificatif : 02 avril 2025**

**Département : Vaucluse**

**Cette annonce paraîtra le 27 mars 2025 sous réserves d'incidents**



**Étude de Maitres Stéphanie JEANJEAN-BOUDON,  
Henri PASSEBOIS et Olivier JEANJEAN,  
Notaires associés, à CARPENTRAS, 100 Avenue Wilson  
CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL**

Suivant acte reçu par Maître Olivier JEANJEAN, Notaire Associé de la Société Civile « Stéphanie JEANJEAN-BOUDON, Henri PASSEBOIS et Olivier JEANJEAN, Notaires associés », numéro CRPCEN 84037, titulaire d'un Office Notarial à CARPENTRAS, 100 Avenue Wilson, CRPCEN 84037, le 25 mars 2025, a été conclu le changement de régime matrimonial portant adoption de la communauté de biens réduite aux acquêts entre :

Monsieur Jacques Marcel Raymond **LALLEMENT**, retraité, et Madame Annick Andrée **NOUSBAUM**, retraitée, demeurant ensemble à PERNES-LES-FONTAINES (84210) 647 route de l'isle sur la sorgue. Monsieur est né à SAINT-GERMAIN-EN-LAYE (78100) le 17 octobre 1953, Madame est née à PARIS 12ÈME ARRONDISSEMENT (75012) le 3 juin 1955. Mariés à la mairie de PARIS 5ÈME ARRONDISSEMENT (75005) le 7 mai 1983 sous le régime de la séparation de biens pure et simple défini



Écrit par Echo du Mardi le 27 mars 2025

par les articles 1536 et suivants du Code civil aux termes du contrat de mariage reçu par Maître Pierre LIBAULT, notaire à PARIS 7ÈME ARRONDISSEMENT (75007), le 27 avril 1983. Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification. Monsieur est de nationalité Française. Madame est de nationalité Française. Résidents au sens de la réglementation fiscale.

Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion

Le notaire.